

VALLOIRE NATURE
AVENIR



Assemblée Générale 2023 de l'association Valloire Nature Et Avenir.

Mercredi 24 Janvier 2024

Au Programme:



Début 18h00

- 15' • Décompte des adhérents présents pour Quorum:
- 10' • Rapport Moral du président
- 10' • Rapport financier
- 10' • Questions/Discussions
- 15' • Élection CA , Vote
- Fin avant 19h

(Nous serons déconnectés de Zoom à 18h30. Il faudra se reconnecter avec l'autre lien)

Quorum



- L'assemblée peut se tenir valablement à partir du moment où 25% des membres sont présents ou représentés.
- En 2023, l'association comptait 89 familles soit un quorum à 22 familles.
- Aujourd'hui 20 familles présentes + 28 Bons pour pouvoir = 48 familles représentées
- Donc l'assemblée générale peut se tenir valablement

Valloire Nature Et Avenir: notre association



- Rappel:
 - Création le 7 janvier 2004. L'ASSOCIATION a 20 ans!!!
 - Association agréée Intérêt général (2006)
 - 163 Adhérents/donateurs en 2023 (90 familles)
- Notre objectif: (inchangé)
 - Préservation du cadre de vie et de l'environnement sur Valloire:
" Garder un territoire qui permette le rêve"
- Nos activités (inchangé)
 - Agir en tant qu'Association de Protection de l'environnement sur Valloire.
 - Organisation d'animations "environnement" sur Valloire

Notre Ambition (inchangée)



- Gardons un Territoire qui permette le rêve



Valloire Nature Et Avenir

Ce que nous avons fait en 2023



1. Urbanisme , Domaine Skiable, Environnement

Suivi du recours contre le SCOT

- Suivi de notre recours contre le SCOT SPM.
- Participation à l'audience au TA pour le jugement recours contre le SCOT SPM
- Engagement de VNEA mémoire en réponse suite à l'appel du SPM

Recours contre le Nouveau Plan d'Urbanisme (PLU)

- Suivi de notre recours contre PLU qui autorise le projet Club Med
- Rédaction d'un nouveau mémoire en réplique avec notre avocat suite au mémoire en réponse

Modification no 2 du Plan d'Urbanisme (PLU)

- Notre commentaire: facilitation des projets de la SEM sous couvert de protéger la biodiversité

Suivi des différents projet des garages de la SEMs

- Projets au hameau des Granges, Au Pontet, Menuiserie Rapin, Contreprojet Rouget

Participation à l'enquête publique sur le remplacement Télécabine de la Sétaz

- Participation à l'Enquête Publique
- Avis défavorable pour obtenir une diminution de la Gare de départ

2. Loisirs motorisés en espaces Naturels: Soutenir les actions contre leur extension

- Suivi de la Foire du 4x4

3. Communication/ Animation Participation vie de la station/ divers

- Interview Franc eInter régis de Poortere
- Réimpression 300 exemplaires du topo ski sur le ski de randonnée vallée de Valloire
- Organisation Pot chez Hortense Haillereau Chal Val d'or (l'association a payé les boissons)
- Communication aux adhérents edelweiss info mise à jour du site web
 - 1 bulletin email (4 pages) et plusieurs email Edelweiss-Info

4. Financer l'association / Opérer

- Cotisations, Réunions de bureau + Réseau montagne Savoie+ Relations FARSM

Status du recours contre le SCOT Pays de Maurienne



Contexte: SCOT Pays de Maurienne

- Le volet touristique intègre le projet Club Med mais aussi 6 extensions de domaine skiable
- le SCOT pays de Maurienne a été voté en Mars 2020
- 3 recours ont été déposés contre le SCOT pays de Maurienne suite aux nombreuses critiques lors de l'enquête publique.
 - VNEA fin Avril 2020
 - FNE AURA/SAVOIE en Août 2020
- Le SCOT est exécutif. Les communes ont donc modifié leurs PLUs pour intégrer les UTNs touristiques contenus dans le SCOT dont Valloire

En 2021

- Face à la multiplication des projets d'extensions de domaine skiable PLUs, FNE dépose un référé suspension en Février 2020
- Le 15 avril 2021, le tribunal administratif émet un jugement suspension sur 5 des UTNs touristiques du SCOT jusqu'au jugement sur le fond. 15 avril 2021

En 2022

- Présentant le jugement, le SPM annonce la suppression de plusieurs UTNs (la croix du Sud, l'extension du domaine skiable de Valloire vers l'Aiguille noire. Mais rien sur le Club Med. Pour le domaine skiable, rien n'empêche la SEM de saucissonner le projet pour arriver au même résultat

En 2023

- Le jugement du Tribunal Administratif du 30 mai 2023 annule le SCOT dans sa totalité
- Le SPM annonce faire appel du jugement pour avoir des "clarifications« et lance l'élaboration d'un nouveau SCOT dont le contenu en termes d'UTN touristiques n'est pas clair (1ere série d'ateliers en décembre 2023)

Suite

- Au printemps 2024 avec la suite des ateliers du nouveau SCOT dont on ne sait pas officiellement si il contiendra à nouveau le projet Club Med

4 raisons de l'annulation du SCOT Pays de Maurienne page 1/3



Analyse

Délibération du 25 février 2020 approuvant le schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne

Inscrit au rôle d'une audience

Sens des conclusions du rapporteur public

Date de l'audience : **16/05/2023 à 10:15**

Sens synthétique des conclusions : **Annulation totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

- Jonction des affaires 2004369, 2004919 et 2002427 ; - Annulation totale de la délibération du 25 février 2020 (méconnaissance du 3° de l'article R. 141-2 du code de l'urbanisme / contradiction entre le PADD et le document d'orientations et d'objectifs / méconnaissance de l'article L. 122-15 du code de l'urbanisme pour les UTN 1 à 5, 7 et 8 / méconnaissance du principe d'équilibre prévu à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme)

Date et heure de la mise en ligne : **13/05/2023 à 23:40**

1) Méconnaissance Article R.141-2: 3° CU: Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs [] du SCOT et au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national

2) Contradiction entre le PADD (vertueux) et le SCOT qui prévoit des projets titanesques ne tenant pas compte de objectifs

4 raisons de l'annulation du SCOT Pays de Maurienne page 2/3



Analyse

Délibération du 25 février 2020 approuvant le schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne

Inscrit au rôle d'une audience

Sens des conclusions du rapporteur public

Date de l'audience : **16/05/2023 à 10:15**

Sens synthétique des conclusions : **Annulation totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

- Jonction des affaires 2004369, 2004919 et 2002427 ; - Annulation totale de la délibération du 25 février 2020 (méconnaissance du 3° de l'article R. 141-2 du code de l'urbanisme / contradiction entre le PADD et le document d'orientations et d'objectifs / méconnaissance de l'article L. 122-15 du code de l'urbanisme pour les UTN 1 à 5, 7 et 8 / méconnaissance du principe d'équilibre prévu à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme)

Date et heure de la mise en ligne : **13/05/2023 à 23:40**

3) Méconnaissance Article L. 122-15 CU:

Le développement touristique et, en particulier, la création ou l'extension des UTNs prennent en compte les communautés d'intérêt des collectivités territoriales concernées et la vulnérabilité de l'espace montagnard au changement climatique. Ils contribuent à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, notamment en favorisant la diversification des activités touristiques ainsi que l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant et des formules de gestion locative des constructions nouvelles.

La localisation, la conception et la réalisation d'une unité touristique nouvelle doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels.

4 raisons de l'annulation du SCOT Pays de Maurienne page 3/3



Analyse

Délibération du 25 février 2020 approuvant le schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne

Inscrit au rôle d'une audience

Sens des conclusions du rapporteur public

Date de l'audience : **16/05/2023 à 10:15**

Sens synthétique des conclusions : **Annulation totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

- Jonction des affaires 2004369, 2004919 et 2002427 ; - Annulation totale de la délibération du 25 février 2020 (méconnaissance du 3° de l'article R. 141-2 du code de l'urbanisme / contradiction entre le PADD et le document d'orientations et d'objectifs / méconnaissance de l'article L. 122-15 du code de l'urbanisme pour les UTN 1 à 5, 7 et 8 / méconnaissance du principe d'équilibre prévu à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme)

Date et heure de la mise en ligne : **13/05/2023 à 23:40**

4) Méconnaissance principe d'équilibre Article L. 101-2 CU:

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement [] maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles [] et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, []

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, []

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité []de l'eau,[] de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts []

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols,

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des GES

Status du recours contre le PLU de Valloire



Contexte: PLU de Valloire

- SCOT SPM intègre les UTNs Club Med et extension du domaine skiable (avril 2020)
- La municipalité intègre ces projets dans le PLU
- En tant que PPA, nous avons déposé nos observations Voir [résumé ici](#) .
- La Mission régionale de l'AE a un [avis très critique sur le PLU de Valloire](#)
- L'enquête publique a eu lieu en Novembre 2020. (260 Observations négatives sur 280!) [Voir article de presse ici.](#)
- Le CE donne un avis favorable assorti de 7 réserves (Janvier 2021)
- La municipalité valide le PLU le 30 avril 2021
- VNEA dépose un recours au TA contre le PLU (Club Med, ...) le 30 juin 2021

2022:

- Mémoire en défense de la commune de Valloire début 2022
- Réplique de VNEA pour répondre au mémoire de la commune de Valloire

2023:

- Mémoire en défense de la commune de Valloire
- Réplique de VNEA pour répondre au mémoire de la commune
- ANNULATION DU SCOT sur lequel s'appuie le PLU : projet club Med

2024

- Annulation du PLU de Valloire ? (comme celui d'Aussois)

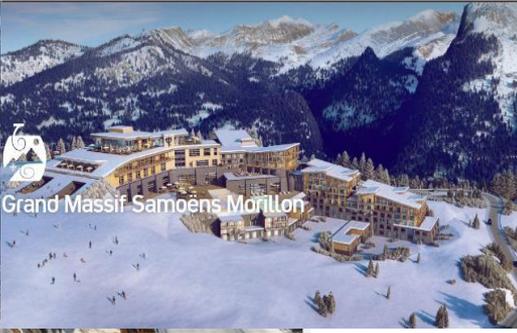


Les réalisations et Projets du Club Med (Maj Janvier 2024)

Val Thorens 2014



Samoëns: 2017



Les Arc Panorama 2018



Alpe d'Huez 2019



La Rosière 21



Tignes + Val d'Isere 2022



Les projets:

Extension de La Rosiere 2024

Rénovation de Serre Chevalier 2024

San Sicario 2024-2026

Morzine-Avoriaz, La Plagne, Valloire,



Des difficultés car des stations commencent à dire NON (Voir la Clusaz)

+ Ouverture — Fermeture

= Capacité lits constante dans les Alpes

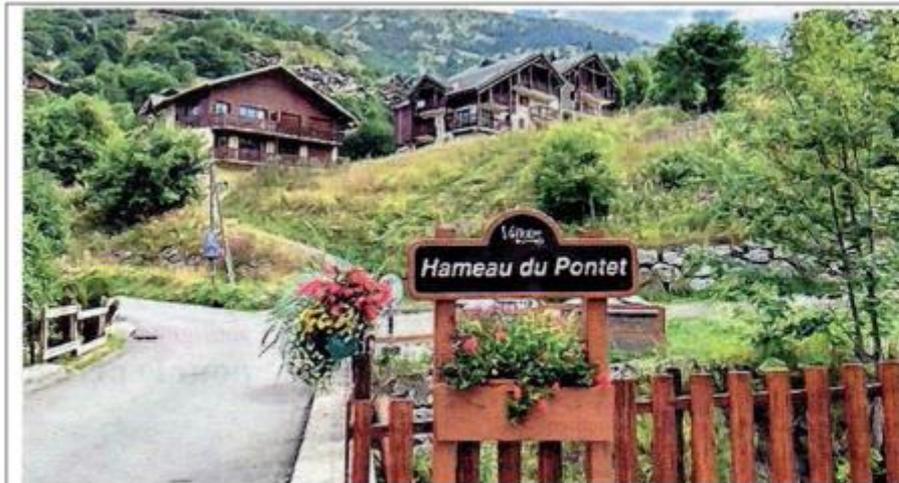
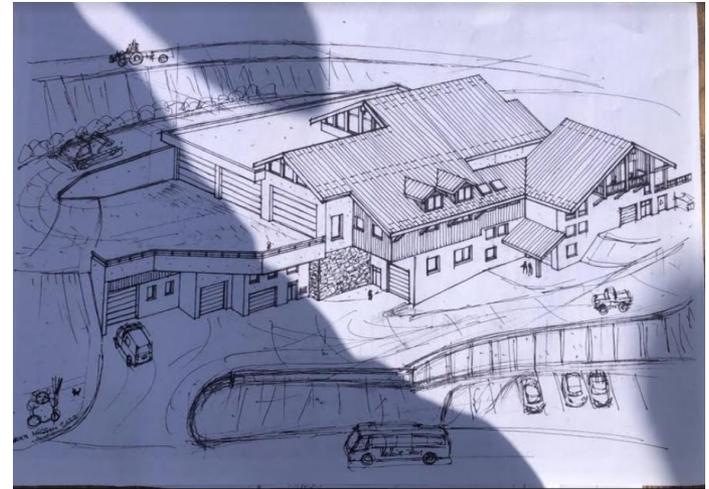
Pas de création d'emplois (=transfert), 100% bétonisation

Bilan carbone catastrophique, Développement non durable

Projet Garage de la Sem à Valloire



- 3 projets de la SEM contestés par les riverains + 1 contreprojet
- La SEM et la Mairie en difficulté
 - Projet au hameau des Granges →
 - Projet au Pontet
 - Projet à la menuiserie Rapin ?





Augmentation du prix de l'eau potable: 1.08 € /m3 → 2.45 € / m3 (Hiver)

- La compétence doit être transférée à la comcom au plus tard en 2026.
- Le marché exploitation eau a été donnée à Suez
- La commune a refait le SDAEP (Schéma Directeur pour l'alimentation en eau potable).
- Il apparaît que le rendement n'est que de 41%.
- Il va falloir refaire les conduites et trouver de nouveaux approvisionnements
- En conséquence....le prix augmente (voir diapo suivante pour détails)
- Heureusement qu'il n'y a aucun problème d'eau à Valloire comme nous le faisons remarquer pour nous opposer au projet Club Med

Extension de la Station d'Épuration (STEP) intercommunale pour faire face à l'augmentation du nombre de lits touristiques prévus dont les 1500 lits du projet Club Med . **Le projet Club Med ne devait rien coûter à la collectivité**

Apparition de la THRS (taxe sur les résidences secondaires) en plus de la taxe d'habitation. Cette TRS peut aller jusqu'à 60% en plus. **A Valloire, la municipalité a voté une TRS à 15% pour 2024 (en attendant de l'augmenter)**

Création de 2 retenues collinaires sur la Sétaz

Une à l'emplacement de l'ancien téléski débutant

l'autre approximativement sous le départ de Cornafond

Ces 2 retenues devraient fonctionner en mode pompage

(HC)/turbinage(HP). **Qu'en sera-t-il lorsque les retenues sont vides en hiver. N'est-ce pas une présentation pour rendre le projet acceptable**

Autres (1/2)



SEM /domaine skiable

• **Tarifs 2023 :**

- Augmentation de 10% des tarifs
- Depuis 2022, Suite à l'intervention de la cour des comptes, il n'y a plus de gratuité et de tarifs préférentiels pour les moniteurs et les enfants. Une solution a été trouvée via le ski club pour les enfants.

La télécabine de la Sétaz va être remplacée. L'enquête publique s'est finie mi-Janvier.

- Nous avons rendu un avis négatif en demandant une adaptation pour le projet de la gare de départ.
- A suivre l'avis du commissaire enquêteur

Récapitulatif d'augmentation du prix eau



Valloire : tarifs eau assainissement

Délégation du 25 février 2021		A compter du 1 ^{er} Juillet 2023 (délégation du 22 juin 2023)	
Prix de l'abonnement		<ul style="list-style-type: none"> • Une part fixe par unité de logement UL : <ul style="list-style-type: none"> ○ Eau potable : 62.62 € HT/an ○ Assainissement : 64.22 € HT/an 	
- eau	32.96 €	<ul style="list-style-type: none"> • Une part fixe de location du compteur, fonction de son diamètre (eau potable) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ø 15 mm : 20.35 € HT/an ○ Ø 20 mm : 24.02 € HT/an ○ Ø 25 mm : 44.42 € HT/an ○ Ø 32 mm : 46.93 € HT/an ○ Ø 40 mm : 75.58 € HT/an ○ Ø 50 mm : 95.95 € HT/an ○ Ø 60 mm : 160.08 € HT/an 	
- assainissement	33.80 €	<ul style="list-style-type: none"> • Une part proportionnelle à la consommation d'eau applicable en été (du 1^{er} mai au 31 octobre) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Eau potable : 1.23 € HT/m³ ○ Assainissement : 0.33 € HT/ m³ 	
Prix du m ³ d'eau		<ul style="list-style-type: none"> • Une part proportionnelle à la consommation d'eau applicable en hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Eau potable : 2.45 € HT/ m³ ○ Assainissement : 0.67 € HT/ m³ 	
Prix du m ³ d'assainissement			
Prix de la location annuelle des compteurs :			
	Ø 15	10.71 €	
	Ø 20	12.64 €	
	Ø 25	23.38 €	
	Ø 32	24.70 €	
	Ø 40	39.78 €	
	Ø 50	50.50 €	
	Ø 60	84.25 €	
	Combiné	214.49 €	

Pour l'eau

- l'abonnement passe de 32,96€ à 62,62€

Qui plus est on facture un abonnement par unité de logement ce qui veut dire autant d'abonnements que d'appartements dans un bâtiment ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

- le m³ d'eau passe de 1,08€ à 1,23€ en été et 2,45€ en hiver
- La location des compteurs va quasiment doubler.

Pour l'assainissement

- L'abonnement passe de 33,80 € à 64,22€ mais par unité de logement.
- De manière étonnante le prix au m³ baisse puisqu'on passe de 1,22€ à 0,33€ en été et 0,67€ en hiver mais largement compensé par la très forte augmentation de l'abonnement

Les raisons de ces augmentations

D'après la délibération : extension de la station d'épuration, fragilité de la ressource en eau, amélioration du réseau. A noter que la commune a dû dépenser environ 100 000€, ce qui n'était pas prévu, pour déplacer des canalisations pour la construction l'emplacement du Trappeur.



Levée de boucliers des résidents secondaires

Ils ont pris un avocat. La Fédération des associations de résidents des stations de montagne (FARSM) qui regroupe 23 entités en Haute-Savoie, Savoie, Isère et Hautes-Alpes, de Chamonix à l'Alpe d'Huez en passant par Val d'Isère, représente 20 000 propriétaires de résidences secondaires.

■ « Hausse disproportionnée à partir de 2026 »

La nouvelle, dans la loi de finances 2023, d'une majoration de la taxe d'habitation de 5 à 60 % sur les habitations de confort a fait l'effet d'une bombe. « Je pense que cette mesure relève de la pure démagogie et reflète bien l'état d'esprit actuel de la chasse aux riches », s'agace Christian Lonchamp, membre de la FARSM, de l'Alpe d'Huez... Il ajoute : « Si des personnes ont une résidence secondaire, c'est pour l'occuper au moins en partie, donc ce n'est pas pour la louer en résidence principale, ce Monsieur Rose- ren (NDLR : le député porteur de l'amendement) con-



Certains résidents secondaires pourraient vendre leur bien. Archives photo Le DL/L.C.

fond résident secondaire et investissement »

Mireille Sertout, la présidente de la FARSM et résidente secondaire à La Clusaz n'est pas moins véhémente. « Cela risque d'augmenter terriblement la taxe d'habitation. On compte bien se défendre face à cette hausse disproportionnée à partir de 2026. » La représentante des résidents secondaire dénonce une double mécanique.

Une réforme dans la loi de finances de 2020 a déjà entéri-

né une revalorisation des bases à partir de 2023. Les valeurs locatives des logements vont faire l'objet d'une actualisation progressive jusqu'en 2026. La surtaxation des résidences secondaires décidée dans la loi de finances 2023 s'ajouterait à la hausse des bases. Ainsi, la taxe d'habitation augmenterait par ses deux facteurs de calcul de cet impôt, soit une sorte de double peine.

D'après une première projection prise à titre d'exemple, un chalet au Grand-Bornand

verrait sa taxe d'habitation passer de 2 712 euros demandés en 2021 à 4 339 euros avec une majoration à 60 %.

Autre exemple pour un appartement à La Chapelle-d'Abondance, le prélèvement de 522 euros passerait à 835 euros. La FARSM met en évidence les difficultés qui toucheront en premier les propriétaires de petits appartements. Déjà certains ont indiqué qu'ils avaient vendu ou qu'ils allaient vendre leur bien immobilier.

Dans les rangs de la FARSM, Christian Lonchamp suggère une autre solution. « La seule mesure intéressante (NDLR : pour permettre aux jeunes locaux d'avoir accès à un logement dans les zones touristiques) serait la possibilité de réserver des zones dédiées à la résidence principale dans les plans locaux d'urbanisme, ce que nous souhaitons faire à l'Alpe d'Huez. » Mireille Sertout complète : « Le classement en zones A et B ont donné de nombreux outils aux élus pour construire des logements pour les locaux. »

Pour faire entendre leurs voix, les résidents secondaires veulent écrire aux élus locaux comme au sommet de l'État. Déjà, une quarantaine de maires de toutes tendances confondues se sont exprimés dans une tribune et refusent « une explosion de la fiscalité locale qui viendrait alourdir encore davantage le fardeau de l'inflation pour les Français ».

■ « Les résidents secondaires vont réagir... »

La FARSM pourrait également lancer un mouvement, explique Mireille Sertout. « Excédés d'être les principaux contributeurs des communes touristiques sans aucune reconnaissance ni participation aux décisions communales, les résidents secondaires vont évidemment réagir en s'inscrivant de plus en plus sur les listes électorales communales. C'est l'effet boomerang qui se prépare ! » La Fédération prévoit également une réunion à Paris le 25 novembre pour examiner d'éventuels recours.

Sébastien VOINOT

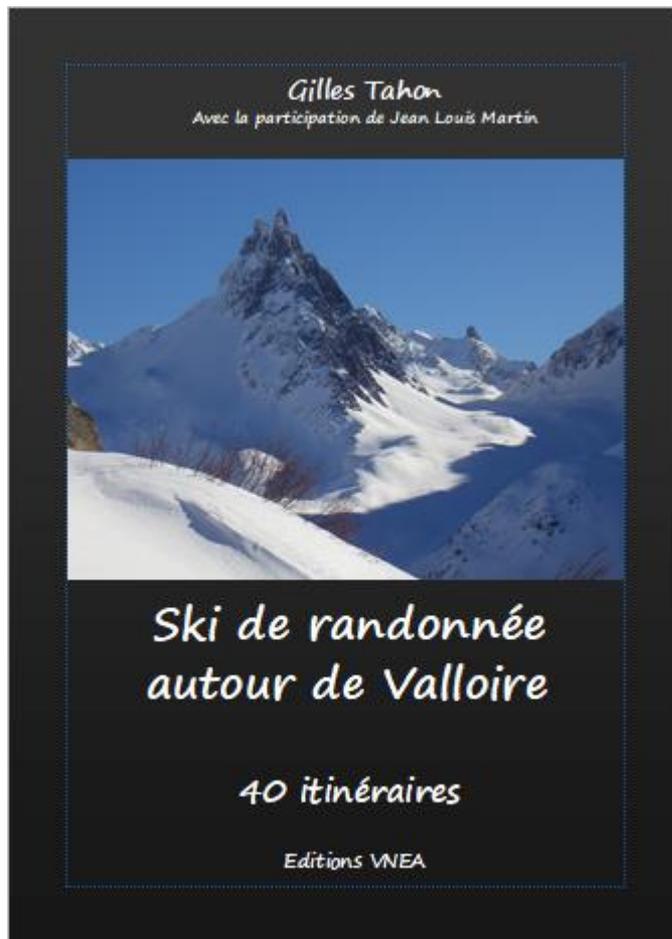
Perspectives 2024



- Urbanisme
 - Suivi SCOT SPM
 - suivi de l'appel du jugement du 30 mai 2023
 - Participation aux ateliers création nouveau
 - Suivi recours PLU de Valloire
 - Autres actualités & projets à Valloire
- Animations
 - Topo Neige
 - Pas de conférences
- Coopération avec les Associations partenaires
 - Fédération Française des Associations de Résidents de Station de montagne
 - FNE Savoie, Mountain Wilderness, Paysage de France, CAF, VEM, VET, La Harde, ...

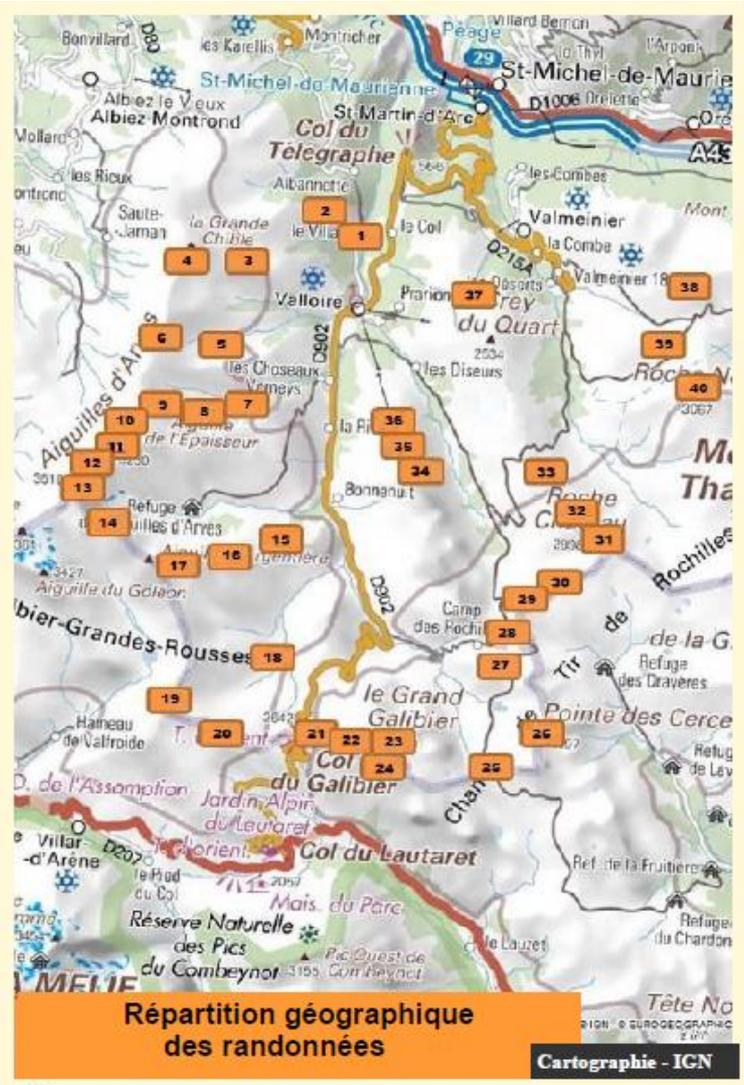


Topo Ski de Randonnée



- 600 exemplaires imprimés par l'association
- 400 exemplaires écoulés en Janvier 2024
- Prix 12€
- Disponible commercants de Valloire, Vieux Campeur, site internet de l'association

Topo Ski de Randonnée



Répartition des randonnées selon leur difficulté globale					
N°	Nom de la Randonnée	page	N°	Nom de la Randonnée	page
Très facile , initiation					
20	Pic Blanc du Galibier	54	22	Pointe de la Mandette	58
28	Col des Rochilles	72	29	L'Aiguille Noire (Tour)	74
37	Plan Palais	94	33	Crête du Crey du Quart	82
Facile					
1	Le Pain de Sucre	12	38	Pointe de la Sandonnière	96
39	Le Petit Fourchon	98	40	Roche Noire	100
Peu difficile					
Difficile					
2	La Paroi du Midi	14	4	La Grande Chible	18
5	Le Crey Rond	22	11	Col de Petit Jean	34
7	La Pointe des Adrets	26	13	Col des Aiguilles d'Arves	38
8	Les Ratisières	28	16	La Petite Argentière	46
9	Pointe de Pierre Fendue	30	17	Aiguille d'Argentière	48
10	Aiguille de L'Epaisseur	32	19	Pic des 3 Evêchés	52
15	La Haute Parée	44	25	Pic de la Moulinière	66
18	Roche Olvéra	50	23	Le Grand Galibier par le couloir des valloirins	62
23	Le Grand Galibier par le col de la Ponsoinière	62	26	Pointe des Cerces	68
27	Collet de la Fourche	70	34	Le Gros Perron	86
30	Pointe de Rochachille	76	35	Pas de la Sétaz Vieille	88
31	Roche Château	78	Très difficile à extrêmement difficile		
32	Pointe de la Pissine	80	12	Aiguille Septentrionale	36
Assez difficile					
3	Le Crey du Meigno	16	14	Col des Trois Pointes	40
6	Le Gros Grenier	24	24	Couloir de la Clapière	64
21	Petit Galibier	56	36	Couloirs de la Sétaz	90

Topo Ski de randonnée



7

LA POINTE DES ADRETS 2484m

☀ **Départ** : Les Verneys (1550 m)

Dénivelé : 930 m

Orientation : sud-est

Cotation : PD/BS-TBS/E1

Matériel : couteaux

Itinéraire : depuis le départ des pistes de ski de fond des Verneys on repère facilement une ancienne piste de ski (maintenant un peu boisée) que l'on remonte direction ouest. La pente est régulière, peu soutenue, entrecoupée parfois de courts passages plus raides. Vers 2000 mètres la végétation disparaît et la pente se redresse un peu. C'est là qu'il faut bien choisir l'itinéraire le moins exposé, plutôt à gauche de l'antécime (2400 m), bien visible.

Descente : même itinéraire qu'à la montée.

☀ Nécessite de bonnes conditions de neige car les pentes sous le sommet sont souvent avalancheuses.

*D*ébut avril 1973. Aujourd'hui nous partons faire « les Diseurs ». Riñ, notre moniteur de ski de l'ASPTT, passionné et montagnard expérimenté, vient de nous l'annoncer Il fait grand beau et du haut du téléski du « Crey du Quart » (du haut de mes 14 ans également) nous nous lançons pour une grande descente hors piste dans une neige de printemps excellente à mon goût (mais pas pour mes copains qui préfèrent les piquets de slalom...). Une heure de descente mouvementée pour arriver à midi pile prendre le repas aux « Essarts » dans Valloire. C'est un bon souvenir de cette époque où le secteur « Colérioux – Montissot » n'existait pas encore.. Nous faisons ce beau hors piste plusieurs fois pendant mes stages de ski des vacances de Pâques. Et c'est peut-être là qu'est née une passion....

26



Le Télémark, ou l'art de libérer les talons....

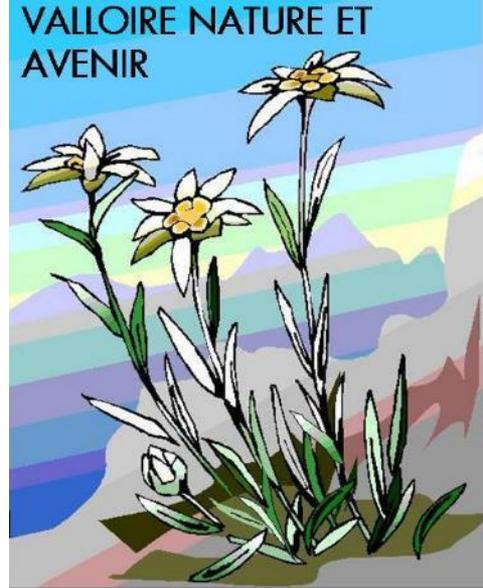
« Le télémark est une technique de ski d'origine nordique adaptée au ski de descente avec le talon libre (non fixé au ski), ce qui permet d'exécuter des virages harmonieux dits « virages télémark ». Le virage télémark s'effectue en fléchissant la jambe intérieure. C'est l'une des plus anciennes techniques de ski, inventée en 1868 par un menuisier du comté de Telemark en Norvège. »

Source Wikipédia

A noter: plusieurs rencontres de télémark ont été organisées à Valloire ces dernières années, portant le nom « Paye ta fente »



27



Rapport Financier

Trésorière: Gisèle Duverney-Prêt

Bilan Financier (1/3)



		2023	2022	2021	2020	2019
RECETTES		8230	6846	7324	9614	12074
adhérents	cotisations					
	nombre adhérents	151	171	186	219	219
	Nbre familles adhérentes	89	95	107	121	127
	8	80	40	200	60	
	10	345	505	830	675	
	20	595	1075	1300	983	
	4	145	68	200	355	
	12	600	600	450	739	
	22	4100	1970	2560	2200	
	Total cotisations et dons adhérents	5865	4258	5550	6736	3077
	Cotisation/Don moyenne par famille	65.90	44.82	51.87	55.67	
	Nbre famille donateurs	5	2	6	24	
	Total Dons	1029	290	919	2878	8973
	Don moyen par famille	206	145	153	120	106
adhérents	cotisations	6894	4548	6469	9614	12050
	Recette exceptionnelle (Vente de publicité Topo Ski...)	0	816	750		0
Produits Financiers (Livret A)		520		105		24

Les familles adhérentes (89) ou donateurs (5) font un total de (94) comparé à (97) de l'année dernière. En très légère baisse....Les cotisations et les dons sont en augmentation suite à notre succès dans le contentieux SCOT contre le projet Club Med.

Bilan Financier (2/3)



	2023	2022	2021	2020	2019
DEPENSES	12576	4865	4230	9497	7089
Adh FFARSM et FESM73		40	40	40	20
Adh.Frapna+MW	45		40	40	40
Adh. ACA St MICH.				0	0
Materiel et Support Communication				0	0
Adh AEP Valloire				0	0
Adhesion et Support Associatif	45	40	80	80	60
courrier(tirages+timbres+enveloppes)	0	0	0	297	241
colissimo+LR/AR(2)+ envoi divers			25		
Boite Postale, clefs & divers	76	76	76	76	76
Affranchissement Communication adhérents	76	76	101	373	317
Depot Légal et Achat no ISBN		90	0	0	0
1ere Impression		1049			
2eme Impression	-63	1154			
Prêt à poster		142			
Topo Neige	-63	2435	0	0	0
Exposition photo	0	0	0	0	-82
Animation Ete (Conferences, Stages, Festival)	0	0	0	0	0
Projection Films (Festival,...) + Concours Photos	0	0	0	0	-82
Papeterie Communication et Calendrier	0	0	0	0	0
Tenue compte Poste	79	79	78	78	41
Divers (Frais KM, affranchissement, publication au journal officiel, ...)	299	244	189	402	897
Pack-web, license	73	72	32	28	55
Photocopie diverses , papeterie, Materiel banderole	0	0	0	53	14
Depenses exceptionnelles (Honoraires avocat, achat Materiel,...)	6045	9600	3000	9000	
Provisions (achat exceptionnel, frais de Justice,...)	6000	-7750	750	-500	5756
Achat Bouteille Pot Assemblée Generale et Concours Photo	23	69	0	-16	30
Divers	12518	2314	4049	9044	6793

adhésion FARSM . Nous avons oublié la FARSM

1 courrier email, 10 Edelweiss Info par email

La 2eme impression du Topo Neige avait été provisionnée en 2022.

Plus de concours photos car pas de lieu d'exposition

Frais de déplacement (dons)

Frais de justice (6045€ en 2023 et 6000 € provisionné suite à l'appel du SPM

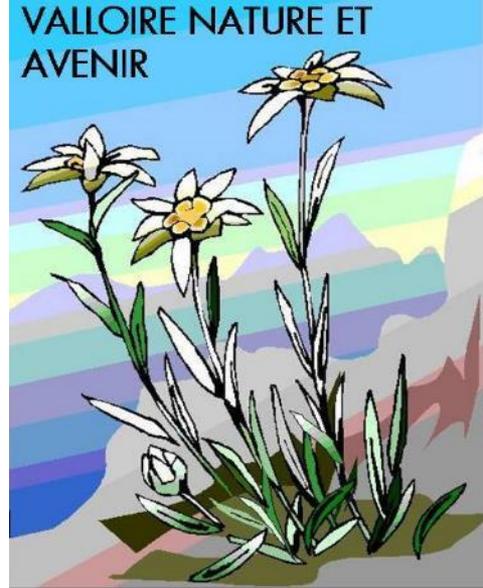
Bilan Financier (3/3)



Tableau Financier présenté lors de l'Assemblée Générale VNEA 2023 du 24 Janvier 2023

		2023	2022	2021	2020	2019
RECETTES		8230	6846	7324	9614	12074
adhérents	cotisations	6894	4548	6469	9614	12050
Produits Financiers (Livret A)		520		105		24
		2023	2022	2021	2020	2019
DEPENSES		12576	4865	4230	9497	7089
Adhesion et Support Associatif		45	40	80	80	60
Affranchissement Communication adhérents		76	76	101	373	317
Topo Neige		-63	2435	0	0	0
Exposition photo		0	0	0	0	-82
Animation Ete (Conferences, Stages, Festival)		0	0	0	0	0
Projection Films (Festival,...) + Concours Photos		0	0	0	0	-82
Papeterie Communication et Calendrier		0	0	0	0	0
Divers		12518	2314	4049	9044	6793
		2023	2022	2021	2020	2019
RESULTATS		-4347	1981	3094	117	4985
SOLDE		7065	11412	17181	13337	13720

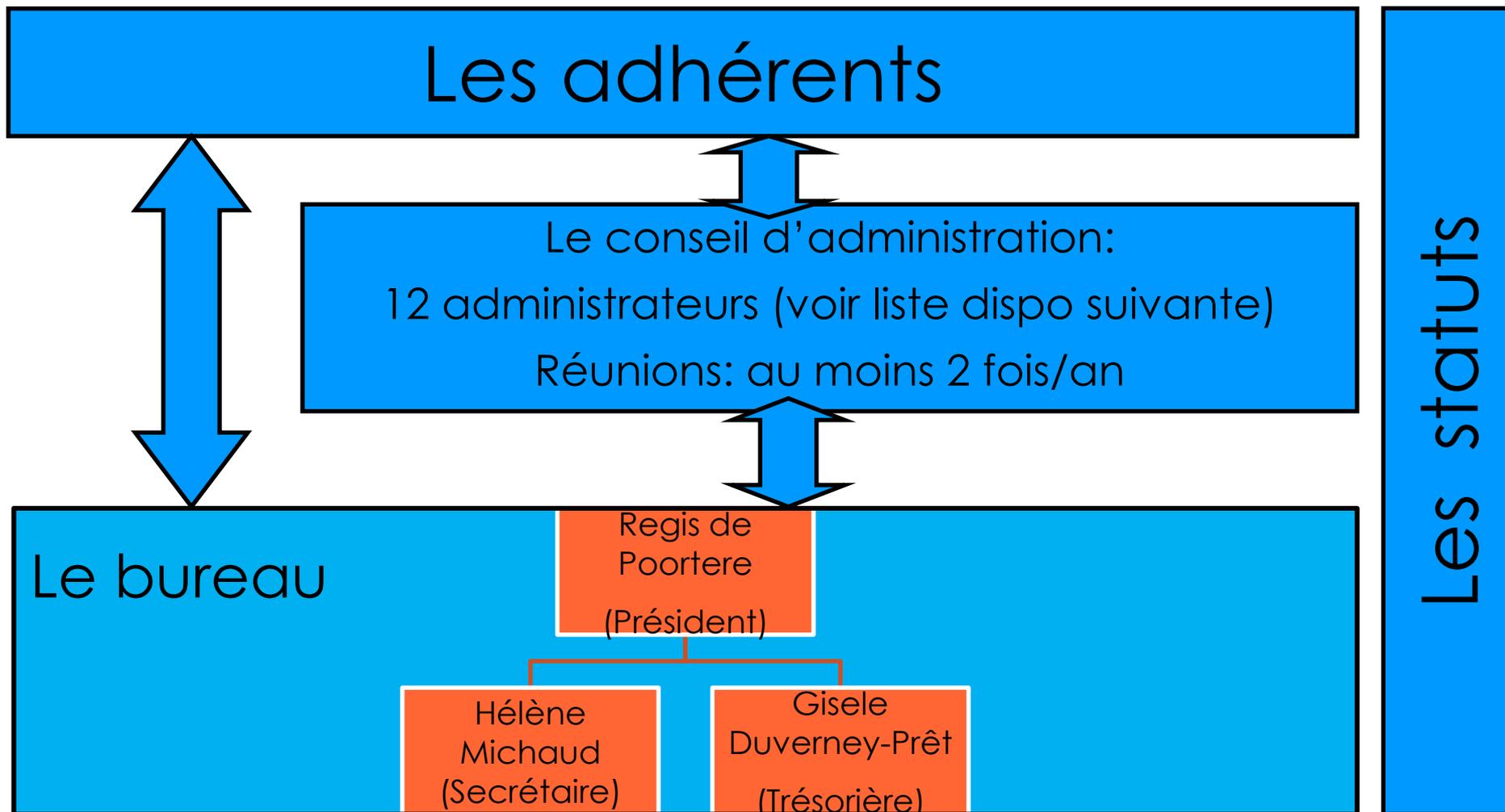
Résultat négatif mais encore des réserves significatives: Les dépenses de justice et les provisions pour faire face à l'appel du SPM (frais d'avocat) créent un résultat négatif mais l'association a encore des réserves importantes mais si elles doivent être préservées voire reconstituées le plus possible



Question/Discussion

Tous

Valloire Nature Et Avenir: notre organisation



Vote AG 2023

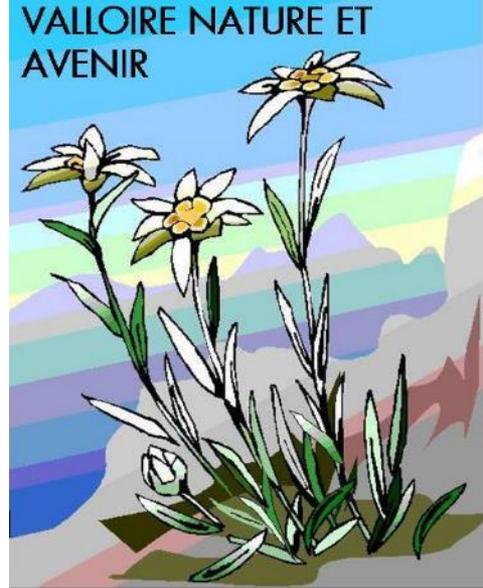


- Vote du rapport moral
- Vote du rapport financier: unanimité
- Election du conseil d'administration par 1/3
 - Hélène Michaud
 - Philippe Ligneau
 - Hortense Hallereau
 - Gilles Tahon
 - Regis Vankate
 - Année de renouvellement des Membres du CA: Bernard Canac 2021, MF Martin 2022, Francois Ailleret 2022, Marie Talbot 2022 , Marie Helene Chapgier 2022, Hélène Michaud 2023, Philippe Ligneau 2023, Hortense Hallereau 2023, Gilles Tahon 2023, Regis Vankate 2023, Regis de Poortere 2024, Marie Helene Chapgier 2024, Gisèle Duverney-Prêt 2024
- Adhésion: 10€ membre, 20€ membre bienfaiteur, 30 € membre grand bienfaiteur (réduction d'impôt 66%)

Election du Bureau



- A la suite de l'AG, le conseil d'administration se réunira en Février 2024 pour élire le nouveau Bureau:
 - Secrétaire:
 - Trésorière:
 - Président:



Backup

AG 2022

Thèmes de l'année prochaine

Concours photo 20XX



- "Fleurs de Montagne de la région" : la flore alpine de la région (>1500m) (<100Km)
- "La montagne la nuit": Ciels nocturnes avec les cimes et vallées de la région. Photos prises la nuit ou à la tombée du jour (<100Km)
- "La vie en montagne au quotidien" : photo représentant la vie quotidienne en montagne
- "Le thème du bois en montagne"

Concours Photo 2019



Association Valloire Nature Et Avenir
Concours Photos Nature